



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 64

Décembre 2020

Équipe nationale 1er
degré

Basile ACKERMANN

Henri BARON

Elena BLOND

Fabienne CHABERT

Antoine DIERSTEIN

François-Xavier

DURAND

Malika GAUDEL

Jean GRIMAL

Yvon GUESNIER

Chrystel LEVARDON

Marc LE ROY

Émilie PERTUZÉ

Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY

Vincent PINCHAUX

Dans ce numéro :

Édito	1
Le mot du mois	2
Projet d'école	3
Alléger les programmes ?	4
EPS et protocole sanitaire	7
Éducation prioritaire	9
Grenelle de l'Éducation	10
Appel à la grève du 26 janvier	11
Nouvelle baisse du recrutement	12

L'édito

La maison brûle... Avec la CGT, éteignons l'incendie !

Si certain·es avaient encore des doutes sur les volontés politiques du ministre Blanquer d'exploser les cadres de l'Éducation nationale, la multiplication des mesures et réformes en cette période de crise sanitaire ne laissent plus planer aucun doute.

En effet, alors que depuis dix mois, les collègues se débattent avec une crise sanitaire et une gestion chaotique ministérielle les obligeant à mettre en place un enseignement à distance inédit et non préparé, des protocoles sanitaires discutables avec des moyens dédiés dérisoires, à gérer dans l'urgence les ordres et contre-ordres institutionnels, l'explosion de leurs horaires de travail (avec fatigue et stress) ou l'explosion des inégalités dans l'École, le ministre avance en faisant fi de tout cela et poursuit « sa mission » pour laquelle il a été nommé. Détruire définitivement le caractère national de cette Éducation, territorialiser au maximum l'enseignement et son pilotage, et libéraliser le marché de l'Éducation au profit des plus aisé·es. Le schéma est clair, sa feuille de route aussi et sa démarche rencontre peu d'obstacles sur le terrain... Ajoutez à cela arrogance, violence et répression à l'encontre des personnels (et des élèves parfois...) et vous obtenez la recette Blanquer pour « marquer » l'histoire du ministère.

Si beaucoup d'entre nous se mobilisent contre cette situation (qui n'est pas inéluctable) et pour que ce sinistre personnage fasse ses valises rapidement, nous ne sommes pas dupes. Tout ce qui aura été massacré en trois ans sera difficilement récupérable après. C'est le propre de nombreuses destructions. Parlons de la formation explosée par Sarkozy, de la mise à mort des RASED, de l'instauration des APC, de l'instauration du SMA, du grignotage de nos droits syndicaux (les RIS sur temps scolaire), du jour de carence, des journées de solidarité, de toutes les réformes sur lesquelles personne n'est revenue... La liste est malheureusement trop longue. Nous traversons une période où nos libertés individuelles et collectives et nos conquies sociaux (couverture sociale, retraite...) gagnées depuis 1945 partent en fumée sous la pression et l'action de la classe dominante. Tout ce qui est brûlé repousse difficilement. **À nous, collectivement, de stopper l'incendie et de replanter les graines d'une autre société. C'est l'urgence.**

Jérôme SINOT

Le mot du mois

CHSCT

Institutionnalisés en 2011, les Comités Hygiène Sécurité Santé et Conditions de Travail dotent leurs membres d'un arsenal juridique et représentent un fort contrepouvoir aux méthodes d'organisation managériale toujours plus agressives employées par l'administration.

Création des CSA ou **C**omment le gouvernement

choisit

de **S**acrifier

nos **C**onditions

de **T**ravail...

C'est dans cette instance que l'obligation de résultats en matière de protection des salariées est défendue. Ainsi, en cas d'accident ou de maladie

professionnelle, ou pour mener à bien leur mission de prévention, les membres du CHSCT ont un pouvoir d'enquête pour questionner l'organisation du travail, ses conséquences sur la santé des personnels et donc demander des aménagements à notre employeur.

Avec la création des **comités sociaux d'administration (CSA)**, la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est actée, supprimant de fait ces derniers.

Encore un dispositif législatif qui vient fragiliser le dialogue social et soustrait l'employeur à ses obligations de réponses en matière de prévention et de protection de ses personnels.

La simple évocation d'une situation portée par le-la président-e au CSA pourrait en pratique et en droit clore une question de santé au travail et ainsi empêcher la formation spécialisée de s'en saisir : pas vu, pas pris !

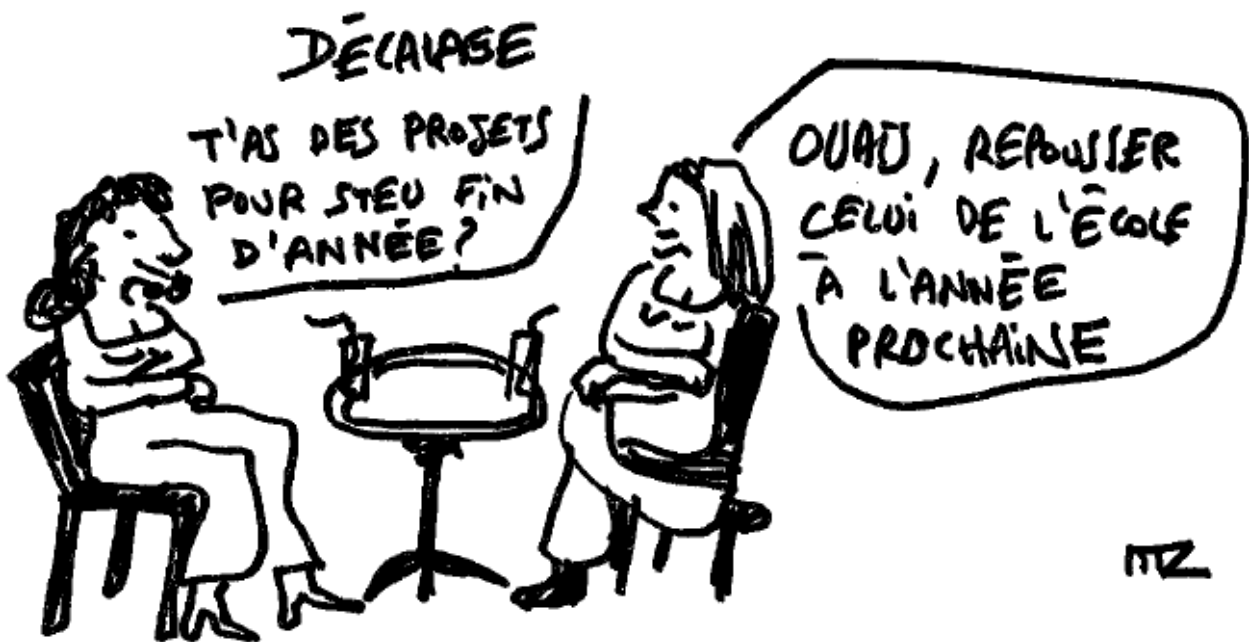


Chrystel LEVARDON

Projet d'école

Écriture des projets d'école : laissez-nous le temps !

Alors que la situation sanitaire est chronophage, stressante et fatigante pour tous les personnels, le ministère de l'Éducation nationale s'entête à poursuivre la réécriture des projets d'école. Privés des réalités du terrain, ces projets ne font plus sens pour les équipes et ne sont donc pas la priorité de la communauté éducative.



Depuis maintenant de longues années, le projet d'école est « vendu » par l'administration comme une des pierres angulaires du système éducatif, une des conditions nécessaires à l'harmonisation de la continuité des pratiques au sein des équipes éducatives.

Le projet d'école n'aura pas été rejeté par les équipes enseignantes mais, au fil des ans, les dérives bureaucratiques ont pris le pas sur les fondements pédagogiques.

Au point qu'aujourd'hui, bâtir un projet d'école s'apparente à remplir, quasi machinale-

ment, des orientations et des cases prédéfinies avec peu ou pas de marges de manœuvres, peu ou pas de confiance dans les équipes éducatives, peu ou pas de reconnaissance de leurs capacités, de leurs connaissances des besoins réels et de leur travail.

Les axes nationaux et académiques ont été décidés ailleurs, loin de la réalité du terrain : tout est fait pour qu'aucune tête ne dépasse, pour donner l'illusion que tout va bien...

Fatigue, stress, les équipes enseignantes sont épuisées

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

par la situation sanitaire actuelle et sa gestion par le ministère et les autorités académiques. Les réunions de concertation s'enchaînent pour répondre aux injonctions et protocoles imposés aux équipes dans des délais intenable.

**C'est du collectif
dont nous avons
besoin.**

Dans ce contexte, la réécriture du projet d'école n'apparaît que comme un document administratif inutile de plus à remplir.

Pourtant, les enseignant·es connaissent l'importance d'un vrai projet d'école, fondé sur nos besoins réels, utile aux enfants, à leurs familles et aux personnels de l'ensemble de la communauté éducative. Un projet qui soit la carte

d'identité de nos écoles, qui mette en valeur le travail accompli, l'originalité des pratiques, l'innovation des équipes...

Dans ces conditions, la CGT Éduc'action demande le report des projets d'école, que du temps et des moyens soient accordés aux équipes pour réfléchir, ensemble, au projet de leur école, pour le mettre en œuvre, le faire évoluer, se former, l'évaluer.

Ce sera un premier pas vers une « École de la confiance ». C'est surtout comme cela que nous remettrons du collectif dans nos écoles, revendication de la CGT Éduc'action.

Malika GAUDEL

Tribune

Aménager, alléger les programmes ?

Depuis quelques semaines, de nombreuses voix s'élèvent, de l'école au lycée, pour demander un aménagement ou un allègement des programmes.

Mais est-ce une bonne idée ?

Le confinement puis le déconfinement partiel de mars à juin n'ont pas facilité les apprentissages pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Ils ont sans doute creusé des inégalités, développé des progrès non linéaires et très hétéroclites parfois, d'un savoir à l'autre.

Il faut pourtant nous méfier de ce que nous pourrions revendiquer malgré nous, sans débat, parfois en nous laissant entraîner par les autres organisations syndicales. De

nombreux appels fleurissent çà et là, sous couvert d'universitaires, de chercheur·euses, de professeur·es du premier et du second degrés, y compris des "progressistes", qui demandent des "aménagements" de programmes. Parce que le protocole sanitaire dans les écoles « prend du temps », pour se laver les mains, pour échelonner les entrées et les sorties, pour dédoubler les

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

récréations, le temps dédié aux apprentissages apparaît réduit aux yeux des enseignants.

Il ne faut surtout pas tomber dans le piège des allègements (et le raccourci est vite pris entre aménagement et allègement : on demandera "que voulez-vous donc supprimer ?"). On accentuera alors malgré nous ce que cherchent Blanquer et consorts : limiter l'école publique et la scolarité obligatoire au "lire-écrire-compter". À l'image du « modèle » éducatif étatsunien, le « superflu » au privé, aux classes sociales financièrement favorisées, celles qui ne veulent plus que leurs impôts servent à enseigner aux plus pauvres qui doivent se contenter du socle commun.

Il faut au contraire défendre des programmes ambitieux mais réalistes, cohérents et émancipateurs, qui donnent toute leur place à l'Histoire, au débat philosophique, tout ce qui donne à comprendre le monde et à réfléchir, mais aussi à la coopération, à l'EPS... Tout cela demande du temps, beaucoup de temps. Alléger les enseignements qui libèrent serait une catastrophe de plus pour l'École.

Ce n'est pas une réduction des contenus qu'il faut défendre, mais une refonte des programmes de la maternelle au lycée, avec d'autres manières d'enseigner et les moyens matériels et humains indispensables.

Nous devrions davantage

nous inspirer des mouvements d'éducation populaire pour nous engager sur d'autres voies que la pédagogie (ou l'*apédagogie*) ministérielle, pour ouvrir de nouvelles portes vers les savoirs.

Nous devrions nous garder de défendre un projet qui nous déchargerait sur d'autres de ce qui serait classé comme "non essentiel" (rappelons-nous que sont « non essentiels » les livres et le théâtre pour le gouvernement qui ferme les librairies et les lieux de culture mais pas les PMU). Avons-nous envie de prendre des raccourcis imposés et de laisser les chemins de traverse (tout ce qui peut paraître « chronophage » et « inutile » aux yeux des utilitaristes, des défenseur·euses d'une école servile et asservissante, comme la poésie, le théâtre, les arts, l'EPS...) aux associations et intervenant·es divers·es et privé·es, non rémunéré·es par l'Éducation nationale, précaires, soumis·es aux patron·nes qui les emploieront et les collectivités territoriales? Nous savons la doctrine en matière de culture et d'éducation qui les animent ou peuvent du moins en animer certain·es, qui ont applaudi des deux mains les programmes revisités par Blanquer sur une base de programmes de 2017 qui n'étaient déjà pas ce que nous en aurions espéré.

Nous rendons-nous bien compte que, depuis 2007, on déspecialise notre métier, on

« Aménager : Adapter (une chose) de manière à la rendre plus commode, plus efficace (...). Organiser rationnellement. »

Dictionnaire en ligne du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)

« Alléger : Diminuer la matière, le contenu »

(CNRTL)

(Suite page 6)



(Suite de la page 5)

le dévalorise, on l'appauvrit en lui retirant les formations initiale et continue, en nous dépossédant de nos savoirs et de notre liberté pédagogique, en nous transformant en exécutant·es et répétiteur·trices de la

bonne parole gouvernementale ? Avez-vous lu les manuels de l'enseignant·e parus depuis 2007 ? Chez presque tous les éditeurs, aucune parcelle de réflexion, aucune once d'expérimentation n'est laissée aux enseignant·es : on pense pour nous, on écrit même jusqu'à ce qu'il nous faut dire aux élèves et comment les évaluer !!!

Il est par conséquent déplorable et dangereux que des organisations syndicales défendent cette revendication

d'allègement des programmes. Qui est sans doute à repenser en filigrane avec celles, non moins importantes, des pédagogies, de l'aide aux élèves en difficulté, de l'évaluation, de la sanction des études par les examens, des moyens matériels de l'exercice de notre travail et de celui des élèves (sans oublier les questions de financement de ces besoins), des rythmes scolaires et de la réduction du temps de travail des enseignant·es face à élèves, etc. N'acceptons pas de saucissonner l'École publique, de la vendre à la découpe, elle ne s'en relèverait certainement pas de sitôt.

Et quel beau tapis nous déroulerions - par inattention ou absence de vision globale - aux 2S2C, si nous succombions à la revendication de l'allègement des programmes, sans nous démarquer des organisations qui ne défendent pas, ou alors qu'en paroles, une vision émancipatrice de l'École !!!

**Henri BARON
& Kahina SEGHIR**

Dernière minute Covid-19

Vers la fin du jour de Carence ?

Le gouvernement prévoit de modifier le Projet de Loi de Finances 2021 afin de permettre aux agent·es de la Fonction publique atteint·es de la Covid-19 de ne plus être pénalis·es par le retrait d'un jour de carence. Par cette mesure, il souhaite limiter la présence de collègues malades sur leur lieu de travail et ainsi limiter les propagations possibles. Il était temps et c'était le minimum...

Pour la CGT, il y a urgence à aller plus loin et à exiger l'abrogation totale et définitive de ce jour de carence, véritable mesure injuste, inefficace et insultante pour les personnels !

Covid-19 et protocole sanitaire

EPS : comment fait-on ?

Un protocole spécifique EPS en date du 31 août au soir fait apparaître de très nombreuses incohérences. À travers ce document, le ministre réaffirme la priorité donnée à cette discipline permettant « l'épanouissement et au renforcement de l'esprit d'équipe, dans un contexte où le risque de sédentarité, de repli sur soi et d'isolement est accentué par la situation de confinement ». Il fait confiance au professionnalisme des professeurs des écoles pour adapter l'organisation de l'enseignement de l'EPS au protocole sanitaire et permettre aux élèves de pratiquer une activité physique en toute sécurité. Mais quelle est la réalité ?

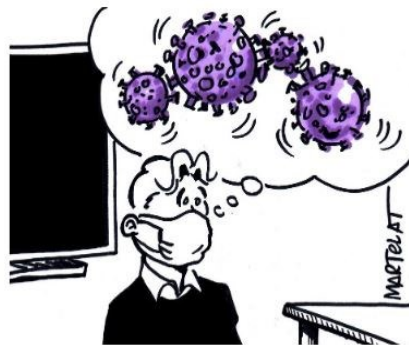
À la lecture du protocole, le yoga, la danse sans contact et sur place, la course d'endurance ont le vent en poupe... C'est simplement que ces pratiques permettent d'éviter au maximum les situations de brassage et le croisement dans le respect de la distanciation physique. Les élèves peuvent déposer leur masque pendant l'activité physique (avec respect strict de 2 mètres de la distanciation physique) mais le porter dès qu'elle-ils sont à l'arrêt. Donc entre chaque atelier, ou si un groupe est observateur-trice-juge, les élèves doivent porter leur masque.

Qui étaient déposés où et dans quelles conditions ? Certaines académies conseillent de suspendre le masque « à une accroche isolée, soit de le replier « sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle ».

Les formes de pratiques ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites

mais le protocole ne s'aventure pas plus loin ... Il est aussi possible d'organiser des activités nécessitant la manipulation d'objets à partir du moment où ils sont partagés par les élèves d'une même classe puis désinfectés régulièrement et à la fin de l'activité. Chaque PE doit donc prévoir du gel hydroalcoolique et disposer de son paquet de lingette... Avec ces

contraintes, n'y aurait-il pas été plus simple d'interdire les sports collectifs ou de combat ? Peut-on faire des passes entre 2 élèves à 2 mètres de distance ?



Les activités extérieures sont souhaitées et celles en gymnase restent possibles si les conditions permettent la distanciation (surface) et l'aération régulière. Selon les locaux à disposition des écoles et la taille des classes, ces pratiques se révèlent totalement impossibles. Beaucoup de collectivités n'ont pas les moyens d'assurer le proto-

(Suite page 8)



(Suite de la page 7)

cole sanitaire et ont décidé de fermer les vestiaires.

La pratique de la natation n'est pas interdite si le protocole peut être respecté. Cela a donné lieu à de multiples interprétations selon les circonscriptions ou les cheffes de bassin (des piscines publiques ou privées) et à certains endroits les adaptations ont été très restrictives. Dans les centres nautiques des grandes villes avec gestion directe, les consignes peuvent venir à la fois de la direction des affaires scolaires mais aussi des sports et des cheffes de bassin, comme c'est le cas à Paris. D'où une organisation extrêmement lourde et des contraintes énormes pour les élèves qui ne peuvent pas accéder aux vestiaires et se changer. Dans bien des cas, le masque peut être exigé jusqu'à l'entrée dans l'eau. Dans d'autres, l'augmentation du taux de chlore permet aux élèves de retirer leur masque quand ils sont en maillot. L'organisation des séances est complexe car les élèves doivent être espacés par les lignes d'eau et l'environnement sonore rend les consignes difficiles à donner. Face à ces difficultés, de nombreux·euses collègues ont préféré annuler ou réduire l'activité aquatique voire interdire les

vestiaires. C'est donc une atteinte directe à notre liberté pédagogique et d'organisation.

La question du masque pour la pratique de l'EPS est doublement problématique. Pour les familles, cela oblige à fournir 2 masques supplémentaires. Or, on sait très bien que la non-gratuité des masques est profondément inégalitaire, d'où notre demande de les rendre gratuits. Pour les collègues, le port du masque dans un environnement extérieur ou sonore les oblige à davantage forcer sur leur voix, ce qui n'est pas sans conséquences.

Cette pratique adaptée de l'EPS, où le plaisir n'est plus aussi présent, prépare davantage les élèves à courir sur un tapis (qu'il faudra payer) qu'à s'émanciper. On reviendrait donc aux « Lendis », du temps où l'activité physique avait une visée hygiéniste, permettant de porter les valeurs de la patrie. Rappelons que si l'EPS a été intégrée au ministère de l'Éducation nationale, c'est justement pour se défaire de ce but arriéré.

Encore une fois en l'absence d'anticipation, en présence d'une volonté de confier l'éducation du corps au secteur marchand et compétitif, dans le cadre d'une idéologie obsédée par *les fondamentaux* (lire, écrire compter), les PE bricolent. Les collègues tentent d'organiser l'EPS par respect pour leurs élèves et parce qu'il y a un intérêt à maintenir cette discipline.

Elena BLOND

Éducation prioritaire

Pourquoi le projet Elimas veut liquider l'Éducation prioritaire

À chaque réforme, on nous explique que l'Éducation prioritaire ne remplirait pas sa mission...

Difficultés et inégalités qui perdurent, étiquettes stigmatisantes, créant fuite des élèves les moins en difficulté et une ghettoïsation, multiplicité des labels non lisibles... Au prétexte que la carte des réseaux actuelle oublie les lycées professionnels, les zones rurales défavorisées et les écoles isolées, une expérimentation dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes va créer des « contrats passés entre les établissements et les rectorats sur la base de leur projet ». Selon la secrétaire

d'État à l'Éducation prioritaire, il y aura un « cadrage et une grille d'indicateurs nationaux ». Or, instaurer un cadre national avec des indicateurs (lesquels ?) et attribuer des moyens locaux par « projet », c'est incompatible. Cette réforme n'a qu'un seul objectif : réduire l'Éducation prioritaire au minimum tout en accentuant la concurrence entre établissements par ces contrats de trois ans.

D'ailleurs, Nathalie Elimas dit elle-même que les moyens économisés pourraient servir ailleurs ou à « une autre politique de rémunération des enseignant·es ».

Voir notre dernier tract sur l'Éducation prioritaire ici : http://www.cgteduc.fr/images/actus/tracts/communiqués/declarations/2020/tract_educ_prioritaire.pdf

MACRON LANCE SA CRÉATURE SUR LES ÉCOLES



La CGT Éduc'action s'oppose à cette expérimentation inspirée du rapport Aze-ma-Mathiot et qui vise, à terme, à liquider les REP. Puisqu'effectivement lycées, ruralité « pauvre » et écoles isolées sont oubliés, elle exige leur intégration dans une carte refondée de l'Éducation prioritaire avec les moyens de cette extension.

Communiqué

La CGT Éduc'action quitte le Grenelle de l'Éducation

Pour beaucoup de ministres, réunir un « Grenelle » c'est évoquer l'Histoire et les accords de 68 pour marquer durablement et symboliquement leur action gouvernementale. Peu importe l'objectif initial, la méthode ou les moyens. La **CGT Éduc'action** rappelle que les accords de Grenelle en mai 68 ont abouti à des avancées certaines dans le monde du travail, imposées par le rapport de force.

Jean-Michel Blanquer veut, lui aussi, son « Grenelle » lancé le 22 octobre à grand renfort de communication.

Dans ce « Grenelle de l'Éducation », de dialogue social, il n'en est pas question ou si peu... En effet, les ateliers, dont la synthèse est probablement déjà écrite, sont dirigés par des personnalités de la société civile non spécialistes des questions abordées et par des hauts fonctionnaires de l'administration.

Les enseignants et enseignantes dans tout cela, ne pèsent pas grand-chose, tout comme les organisations syndicales, alors qu'il est d'abord question de nos métiers, de nos missions, de nos carrières (mobilité, rémunérations...) et d'une certaine vision de l'Institution.

La **CGT Éduc'action** a néanmoins participé aux premiers ateliers et force est de constater que les échanges ne sont pas de nature à répondre aux interrogations de plus en plus nombreuses que les personnels ont sur le sens même de leurs métiers.

Bien au contraire, les modalités d'organisation des débats et les pistes de travail des ateliers confirment nos craintes. Ce « Grenelle » vise à modifier en profondeur le métier des enseignant·es en contrepartie d'une hypothétique revalorisation pluriannuelle.

Au sujet de la revalorisation promise par le ministre, les pistes travaillées dans l'atelier dédié du « Grenelle » sont particulièrement inquiétantes tant elles tendent à hiérarchiser les priorités entre les catégories de personnels et à induire une individualisation des rémunérations. La **CGT Éduc'action** combattrait toute volonté d'instaurer la concurrence entre les personnels et continue d'exiger une revalorisation des salaires, c'est-à-dire de la valeur du point d'indice et une amélioration des grilles indiciaires, de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale quel que soit leur statut.

La **CGT Éduc'action** refuse de servir de caution à ce qui s'apparente à une campagne de communication et de promotion du ministre, lourde de menace sur les statuts et les conditions de travail des personnels.

Pour toutes ces raisons, la **CGT Éduc'action** a pris la décision de ne plus participer aux travaux du « Grenelle de l'Éducation ». Elle alerte les personnels sur les attaques prévisibles contenues dans ce « Grenelle ». Pour la **CGT Éduc'action** il est urgent de construire une mobilisation unitaire la plus large possible pour faire entendre les revendications des personnels et pour exiger une véritable revalorisation, des créations massives de postes et une amélioration des conditions de travail.

Montreuil le 25 novembre

Communiqué



Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation !

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail.

Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es.

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Elles demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une **grève le mardi 26 janvier** pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement, etc. Les organisations décident de se revoir début janvier.

Recrutements :

pendant la crise,

la saignée se poursuit...

Alors que la crise sanitaire a souligné le manque cruel de personnels dans les écoles et l'importance d'instaurer un plan d'urgence dans l'Éducation nationale, le ministère vient de publier les premiers chiffres de recrutement 2021. Et les nouvelles ne sont pas bonnes...

Dans le premier degré, avec 9890 postes tous concours confondus, c'est un nouveau recul annoncé par rapport à 2020 (10790 postes) et 2019 (11193 postes). Pour l'heure, nous n'avons pas encore de vision globale des répartitions académiques, mais nous constatons que les engagements gouvernementaux de faire de l'École et du premier degré une priorité ne tiennent pas face à la réalité des chiffres.

Nous rappelons qu'il y a urgence à recruter massivement des personnels statutaires formés afin que toutes les classes soient pourvues en enseignant·es, que les capacités de remplacement soient largement améliorées et que les décharges de direction soient augmentées. D'ailleurs, nous demanderons des précisions sur l'engagement ministériel de créer 1500 ETP pour les directions d'écoles afin de savoir si ces postes sont inclus ou non dans les 9890 créations 2021. Cela aura des incidences certaines sur les réalités de terrain...

La CGT Éduc'action considère que la légère chute démographique était l'occasion d'améliorer sensiblement les conditions d'étude des

élèves et de travail des enseignant·es en recrutant fortement pour diminuer significativement les effectifs par classes. Il y a urgence à le faire et à renforcer la formation des personnels. Une nouvelle occasion perdue par ce ministre qui mise, plus que jamais, sur une précarisation des personnels et un recours toujours plus accru aux contractuel·es.

Jérôme SINOT



Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

[http://
cgteducation1d.ouvaton.org/](http://cgteducation1d.ouvaton.org/)



À remettre à un·e militant·e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél @.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).